

**FICAM W**Version 2 / F
102000002338

1/8

Date de révision: 24.02.2006

Date d'impression: 27.02.2006

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**Informations sur le produit**

Nom commercial	FICAM W
Code du produit (UVP)	05935598
Utilisation	insecticide
Société	Bayer Environmental Science 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Téléphone en cas d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**Poudre mouillable (WP)
Bendiocarbe 80%**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Bendiocarbe	22781-23-3 245-216-8	T, N	R21, R23/25, R50/53	80,00
Acide alkylnaphtalènesulfonique, sel de sodium		Xi	R36/38	> 1,00 - < 5,00
Condensat de Naphtalène Sulfonate de Sodium et de formaldéhyde	68425-94-5	Xi	R36/38	> 1,00 - < 5,00
Silice amorphe	7631-86-9 231-545-4			> 5,00 - < 25,00

3. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Nocif par contact avec la peau.

Toxique par inhalation et par ingestion.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.



FICAM W

Version 2 / F
10200002338

2/8

Date de révision: 24.02.2006
Date d'impression: 27.02.2006

Inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Provoquez le vomissement, seulement si: 1. le patient est parfaitement conscient, 2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible, 3. l'équivalent d'une cuiller à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (le vomissement ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires).

Avis aux médecins

Symptômes

Local; Peut entraîner des irritations de la peau et des muqueuses.

Symptômes

Systémique; bradycardie / tachycardie, mal de tête, sueurs, gêne dans la poitrine, douleur abdominale, convulsion musculaire, convulsions, difficultés respiratoires, vue brouillée, nausée, lacrymation, salivation, bouffée de chaleur, vertiges, vomissements, diarrhée, hypotension

Risques

Ce produit contient un inhibiteur de cholinestérase. Ne pas utiliser si avis contraire du médecin.

Traitement

Traitement local:
Traitement initial : symptomatique.

Traitement

Traitement systémique:
Intubation endotrachéale. Lavage gastrique. Administration de charbon actif.
Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.
Contre les convulsions : Diazépam par voie intraveineuse: chez l'adulte 5-10 mg, si nécessaire répétez après 15 minutes; chez l'enfant 2,5 mg i.v.
Traitement chez l'adulte: dans tous les cas atropine à forte dose (2 à 4 mg) à répéter toutes les 10 à 15 minutes en fonction des besoins.
Contre-indications: oximes (pralidoxime, oblidoxime), succinyl choline, aminophylline
Contre-indications: dérivés de morphine.
Guérison spontanée.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.



FICAM W

Version 2 / F
102000002338

3/8

Date de révision: 24.02.2006
Date d'impression: 27.02.2006

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression.
Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Eviter toute formation de poussière.
Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.
Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.
Éviter la formation de poussière.
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Pendant la manipulation du produit, les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Protéger de la chaleur.
Éviter une exposition directe au soleil.
Protéger de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**FICAM W**Version 2 / F
102000002338

4/8

Date de révision: 24.02.2006

Date d'impression: 27.02.2006

Stabilité au stockage
Température de stockage 0 - 30 °C

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Conseils supplémentaires
VME du Bendiocarbe 0.2 mg/m³ (WHO)

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	Port d'un appareil respiratoire conforme à l'EN149FFP3 ou l'EN140P3. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 5. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Enlever immédiatement les vêtements de protection imprégnés.
Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.
Travailler dans des locaux bien ventilés.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme	poudre
Couleur	beige
Odeur	faible odeur intrinsèque

Données de sécurité

Energie Minimale d'Inflammation	30 - 100 mJ
---------------------------------	-------------

**FICAM W**Version 2 / F
102000002338

5/8

Date de révision: 24.02.2006
Date d'impression: 27.02.2006

Limite d'explosivité, inférieure	30 g/m ³
Classe d'explosibilité de poussière	St2
Masse volumique apparente	env. 250 kg/m ³
Solubilité dans l'eau	miscible
Autres informations	Solide combustible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Matières à éviter	Aucun(e).
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans des conditions normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë	DL50 (rat) 179 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) 0,313 mg/l Durée d'exposition: 6 h
Toxicité dermale aiguë	DL50 (rat) > 1.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)**

Bioaccumulation	Crapet arlequin Coefficient de bioconcentration (BCF): 6 La valeur fournie concerne la matière active technique bendiocarb.
-----------------	---

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour les poissons	CL50 (Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)) 0,87 mg/l Durée d'exposition: 96 h
----------------------------	--

**FICAM W**Version 2 / F
102000002338

6/8

Date de révision: 24.02.2006
Date d'impression: 27.02.2006

Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 0,0377 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique bendiocarb.
Toxicité pour les algues	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata) 0,408 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique bendiocarb.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

No ONU	2757
Étiquettes	6.1
Groupe d'emballage	II
Code Danger	60
Description des marchandises	UN 2757 CARBAMATE PESTICIDE SOLIDE, TOXIQUE (BENDIOCARBE MIXTURE)

IMDG

No ONU	2757
Classe	6.1
Groupe d'emballage	II
No EMS	F-A , S-A
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	CARBAMATE PESTICIDE, SOLID, TOXIC (BENDIOCARB MIXTURE)

IATA

No ONU	2757
Classe	6.1
Groupe d'emballage	II
Description des marchandises	CARBAMATE PESTICIDE, SOLID, TOXIC (BENDIOCARB MIXTURE)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.



FICAM W

Version 2 / F
102000002338

7/8

Date de révision: 24.02.2006
Date d'impression: 27.02.2006

Classification:

Etiquetage selon la Directive-CEE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

. Bendiocarbe

Symbole(s)

T Toxique
N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

R21 Nocif par contact avec la peau.
R23/25 Toxique par inhalation et par ingestion.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Symbole(s)

T Toxique

Phrase(s) de risque

R21 Nocif par contact avec la peau.
R23 Toxique par inhalation.
R25 Toxique en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S22 Ne pas respirer les poussières.
S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS: II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)

Rubrique n° 1155 : Dépôts de produits agropharmaceutiques.
Rubrique n° 1130 : Fabrication de substances toxiques

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

**FICAM W**Version 2 / F
102000002338

8/8

Date de révision: 24.02.2006

Date d'impression: 27.02.2006

34 Phosphates, pyro-, ou thio- ou organophosphates, phospharamides, carbamates anticholinestérasiques.

Prévention médicale
Non concerné

16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2:

R21	Nocif par contact avec la peau.
R23/25	Toxique par inhalation et par ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.